

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2266-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 30 mars 2026, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2266-2026 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout domestique et unitaire*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 1^{er} avril 2026.

(s) *Louis-André Garceau*

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier